

Province de Québec
MRC de Drummond
Paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le
13 novembre 2023 à 20 h.

Sont présents :

Alain Conraud, conseiller, siège n° 1, Christian Jutras, conseiller, siège n° 2,
Sarah Raymond, conseillère, siège n° 3, François Bilodeau, conseiller et
maire suppléant, siège n° 4, Frédéric Marier, conseiller, siège n° 5 et Nancy
Fontaine, conseillère, siège n° 6.

Citoyens : 3

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Guy Hébert, maire, Madame
Mathilde Potvin assiste à titre de directrice générale et greffière-trésorière.

1. Moment de réflexion

Une minute de réflexion est accordée.

2. Ouverture de la réunion

Le maire constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

3. Adoption de l'ordre du jour

279.11.2023 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal d'approuver et d'adopter l'ordre du jour
et qu'ainsi soit accepté l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Ordre du jour

Séance ordinaire

13 novembre 2023, 20 h

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la réunion
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2023
5. **Demandes**
 - a) Centre de services scolaires des Chênes : dépôt du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2027
 - b) Appui à la ville de Percé : appel du jugement de la Cour supérieure du Québec invalidant son règlement imposant une redevance réglementaire pour contribuer au financement des infrastructures touristiques municipales
6. **Comptabilité :**
 - a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption
7. **Dossiers municipaux**
 - a) Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil
 - b) Entretien paysager saison 2024

- c) MAMH : proportion médiane et facteur comparatif pour l'exercice financier 2024
- d) Nomination des maires suppléants et des comités : année 2024
- e) Offre de service forfaitaire de consultations juridiques : Morency société d'avocats
- f) Offre de services juridiques : Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L
- g) Souper des fêtes 2023
- h) Atelier du budget 2024
- i) Dépôt des états comparatifs
- j) Audit des états financiers 2023 : mandat firme comptable
- k) Adoption du règlement 474/2023 amendant le règlement 427/2018 sur le remboursement des dépenses des élus et des fonctionnaires municipaux
- l) Tourisme Centre-du-Québec : renouvellement adhésion 2024
- m) Présence d'insalubrité et de nuisances : lot 4 632 969 (REPORTÉ)
- n) Avis de motion : règlement 467/2023 amendement au règlement de permis et certificats numéro 456/2021
- o) Espace de bureau pour la coordonnatrice des loisirs et des communications : mandat
- p) Fédération québécoise des Municipalités (FQM) : renouvellement adhésion 2024
- q) Emploi d'été Canada 2024
- r) Avis de motion : règlement 475/2023 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau, abrogeant le règlement 442/2019 et modifiant le règlement de construction 455/2021

8. Voirie

- a) Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)
- b) Déneigement des chemins saison hivernale 2023-2024

Période de questions à 20 h 30

9. Hygiène du milieu

- a) Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François
- b) Changement de facturation des unités Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François (REPORTÉ)

10. Sécurité publique et incendie

- a) Sûreté du Québec : tarification 2024
- b) SIUCQ : contribution-2024

11. Loisirs et culture

- a) Fondation du Cégep de Drummondville : remise des bourses des municipalités
- b) Chaise des générations : mandat
- c) Autorisation de dépenses pour la fête de Noël et le concours de décorations de Noël
- d) Autorisation de dépenses pour l'achat de décorations et de lumières de Noël

12. MRC

- a) Compte-rendu MRC

13. Points divers

- a)
- b)
- c)

14. Levée de la réunion

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2023

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 16 octobre 2023 ;

280.11.2023 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver, d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 16 octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. **Demandes :**

a) **Centre de services scolaires des Chênes : dépôt du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2024-2027**

Conformément à l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique, le Centre de service scolaire des Chênes soumet en consultation le plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années 2023-2026.

Chaque année, le Centre de services scolaire, après consultation de toute municipalité ou communauté métropolitaine dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans le sien, établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles. Le plan doit notamment indiquer, pour chaque école et pour chaque centre de formation professionnelle ou d'éducation des adultes, le nom, l'adresse et les locaux mis à sa disposition, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, sa destination autre que pédagogique, sa capacité d'accueil ainsi que les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan.

Ce plan est transmis à chaque municipalité ou communauté métropolitaine consultée.

b) **Appui à la ville de Percé : appel du jugement de la Cour supérieure du Québec invalidant son règlement imposant une redevance règlementaire pour contribuer au financement des infrastructures touristiques municipales**

ATTENDU QUE la Ville de Percé a adopté, le 28 septembre 2021, le *Règlement numéro 575-2021 imposant une redevance règlementaire pour contribuer au financement des infrastructures touristiques municipales* ;

ATTENDU QUE le Règlement numéro 575-2021 a été modifié par les Règlements numéros 581-2022, 590-2022 et 600-2022 adoptés respectivement le 8 février 2022, le 5 avril 2022 et le 14 juin 2022 ;

ATTENDU QUE ce règlement a été adopté en vertu du nouveau pouvoir accordé aux municipalités par les articles 500.6 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et 1000.6 et suivant du *Code municipal du Québec* ;

ATTENDU QUE le Règlement numéro 575-2021 a fait l'objet d'une demande en nullité (contrôle judiciaire), laquelle a été déposée à la Cour supérieure du Québec le 2 juin 2022 ;

ATTENDU QUE ladite demande en nullité a été entendue par la Cour supérieure les 17 et 18 janvier 2023 ;

ATTENDU QUE le jugement de la Cour supérieure a été rendu le 16 juin 2023 ;

ATTENDU QUE par ce jugement, le tribunal :

« [76] **DÉCLARE** le *Règlement numéro 575-2021 imposant une redevance règlementaire pour contribuer au financement des infrastructures touristiques municipales nul, notamment du 28 septembre 2021 au 14 juin 2022, pour tous les commerçants tel que défini au règlement à l'article 3 (2°) puisqu'il est illégal* ;

[77] **DÉCLARE** le Règlement numéro 600-2022 modifiant le Règlement numéro 571-2021 imposant une redevance règlementaire pour contribuer au financement des infrastructures touristiques municipales afin de modifier certaines dispositions nulles pour tous les commerçants tel que défini au règlement à l'article 3 (2°) puisqu'il est illégal ; » ;

ATTENDU QUE ce jugement, tel que rédigé, compromet grandement le pouvoir de l'ensemble des municipalités du Québec de mettre en place des redevances règlementaires, quelles qu'elles soient ;

ATTENDU QUE la Ville de Percé a pris la décision d'inscrire ce jugement en appel ;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec a appuyé la Ville de Percé en déclarant « La cause portée par la Ville de Percé est en effet cruciale, selon l'Union, car son issue pourrait entraîner des répercussions importantes quant à l'application des pouvoirs généraux en matière de redevance règlementaire, et ce, pour l'ensemble des municipalités québécoises. » ;

ATTENDU QUE la Ville de Percé a besoin de l'appui de l'ensemble des municipalités du Québec dans ses démarches pour faire reconnaître la validité de son règlement imposant une redevance règlementaire ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults est également d'avis que cette cause présente des enjeux d'intérêt pour l'ensemble des municipalités du Québec ;

281.11.2023 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de ne pas donner suite à la demande de la Ville de Percé pour la demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. Comptabilité

a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption

Déboursés du mois et salaire

HYDRO-QUÉBEC

Luminaire des rues septembre 2023	332,66 \$
400, rue Principale du 3 août au 3 octobre 2023	446,85 \$
315, rue Principale du 3 août au 3 octobre 2023	642,28 \$
235, rue Dumoulin du 3 août au 3 octobre 2023	773,32 \$
430, rue Principale du 3 août au 3 octobre 2023	173,56 \$
260, rue Dumoulin du 3 août au 3 octobre 2023	445,72 \$
800, rue des Érables du 3 août au 3 octobre 2023	110,31 \$
745, rue Cloutier du 3 août au 3 octobre 2023	124,16 \$
Puit, rue Principale du 3 août au 3 octobre 2023	226,48 \$

MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC

REMISES DE L'EMPLOYEUR septembre 2023	7 994,77 \$
---------------------------------------	-------------

RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA

REMISES DE L'EMPLOYEUR août 2023 3 322,56 \$

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

Publipostage Jaseur octobre 2023 67,28 \$

TELUS

Cell. DG + inspecteur du 25 sept. au 24 oct. 2023 115,50 \$

VISA DESJARDINS

Hilton, déjeuner DG, 28 sept 2023	47,39 \$
Dollarama, tableau, carnet, pot	13,23 \$
Hilton, déjeuner DG 29 sept. 2023	47,60 \$
Bello, dîner DG 29 sept 2023	31,73 \$
La Grolla, souper DG 29 sept 2023	61,05 \$
Hilton, souper congrès FQM 3 élus + DG	390,06 \$
Hilton, congrès FQM, DG	821,99 \$
IT Cloud, 22 sept au 21 oct., 7 Exchange + 1 M	59,45 \$
Steforno, dîner atelier DG	31,67 \$
Centre Crépeau, 1 cruche d'eau pour le garage	6,50 \$
Amazon, office mate plateau de bureau	28,86 \$
Toromont Cat, ressort, tige	56,71 \$
Fondation médicale JP Despins, souper-bénéfice	367,95 \$
SP Belmont sécurité, botte hiver Freddy	157,33 \$
Amazon, member	1,14 \$
Dép. 4 saisons, essence 77,82 litres	140,00 \$
Crédit Home Dépôt, échelle coulissante	(36,20 \$)
Home Dépôt, échelle coulissante en fibre 20 pi	360,43 \$
CANAC, crochet pour projet clé au bureau	12,03 \$
Dépanneur 4 saisons, essence 105, 117 litres	187,00 \$
Dépanneur 4 saisons, essence 17,057 litres	30,00 \$
Dépanneur 4 saisons, essence 10,075 litres	20,04 \$
Dépanneur 4 saisons, essence 35,017 litres	59,50 \$
Amazon, heater hose, disconnect set 22 pièces	78,49 \$

TOTAL DU CHÈQUE 2 973,95 \$**INDUSTRIELLE ALLIANCE**

Freddy Gourlay, septembre 2023 # 1819765461	236,63 \$
Mathilde Potvin, septembre 2023 # 1 815 046 800	270,54 \$
Manon Lemaire, septembre 2023 # 083128488	233,24 \$

GROUPE MASKATEL

Octobre (336-4410) bureau 57,07 \$

VILLA MOMENTUM.

5 à 7, 20 personnes 772,43 \$

GLOBAL PAYMENT SENC

Frais paiement direct septembre 2023 35,32 \$

PERMAFIB

Système permabande 130*60 R 15 (2/2)	46 499,57 \$
Surface de dek, 130*60 R15 (2/2)	16 734,66 \$

THIGUE, CATHERINE

Remboursement au crédit, Client : 8101 29 7248 1 186,78 \$

ST-JEAN JOSÉE

Remboursement au crédit, Client : 8598 95 2550

94,26 \$

Total des chèques émis :	19 763,24 \$
Total des dépôts directs	64 006,66 \$
TOTAL	83 769,90 \$

282.11.2023 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter les déboursés du mois au montant de 83 769,90 \$, ainsi que les salaires et la rémunération imposables et non imposables au montant de 22 265,99 \$;
- d'autoriser la liste des factures d'achats déposée au montant de 104 953,47 \$ incluant 15 627,38 \$ pour le total des chèques émis et 89 326,09 \$ pour le fichier du dépôt direct ;
- d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à en faire le paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. Dossiers municipaux

a) Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

En vertu de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, les membres du conseil doivent déposer, dans les 60 jours d'anniversaire de leur proclamation de leur élection, une déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires.

En séance tenante, ceux-ci déposent leurs déclarations :

- ✓ Monsieur Jean-Guy Hébert, maire ;
- ✓ Monsieur Alain Conraud, conseiller, siège no 1 ;
- ✓ Monsieur Christian Jutras, conseiller, siège no 2 ;
- ✓ Madame Sarah Raymond, conseillère, siège no 3 ;
- ✓ Monsieur François Bilodeau, conseiller, siège no 4 ;
- ✓ Monsieur Frédéric Marier, conseiller, siège no 5 ;
- ✓ Madame Nancy Fontaine, conseillère, siège no 6.

b) Entretien paysager saison 2024

ATTENDU QUE nous avons reçu deux (2) soumissions pour l'entretien paysager pour la saison 2024 des édifices municipaux ;

283.11.2023 Sur proposition de Frédéric Marier
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accepter la soumission numéro 2 du 8 novembre 2023 du Centre Horticole Foliflor pour l'entretien paysager du bureau municipal, de la bibliothèque Michel-David, du centre communautaire et des deux panneaux à l'entrée de la municipalité au coût de 9 675,98 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) MAMH : proportion médiane et facteur comparatif pour l'exercice financier 2024

La Direction générale de la fiscalité et de l'évaluation foncière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation informe la municipalité que la proportion médiane est de 64 % et le facteur comparatif est de 1,56 pour l'exercice foncier 2024.

d) Nomination des maires suppléants et des comités : année 2024

ATTENDU QUE le maire attribue les tâches suivantes aux élu(e)s pour l'année 2024 et donne les échéances pour le maire ou mairesse suppléant(e) :

Administration :	– Nancy Fontaine – François Bilodeau
Aqueduc :	– Alain Conraud – François Bilodeau
Copernic :	– Christian Jutras
Culture et bibliothèque :	– Nancy Fontaine
Déneigement, voirie et : immeubles	– François Bilodeau – Alain Conraud
Environnement :	– Alain Conraud – Frédéric Marier
Incendie et mesures d'urgence :	– Christian Jutras – François Bilodeau
Loisirs :	– Sarah Raymond
Mada :	– Alain Conraud
Matières résiduelles : Substitut :	– Alain Conraud – Frédéric Marier
Relations de travail & : Superviseurs des employés	– Alain Conraud – Sarah Raymond
Urbanisme :	– Christian Jutras – Alain Conraud – Alain Bergeron, citoyen

À noter que le maire a un droit de regard sur tous les comités.

Maire/Mairesse suppléant(e) :

Janvier-février	Conseiller, siège n° 5 ; Frédéric Marier
Mars-avril	Conseillère, siège n° 6 ; Nancy Fontaine
Mai-juin	Conseiller, siège n° 1 ; Alain Conraud
Juillet-août	Conseiller, siège n° 2 ; Christian Jutras

Septembre-octobre
Novembre-décembre

Conseillère, siège n° 3 ; Sarah Raymond
Conseiller, siège n° 4 ; François Bilodeau

284.11.2023 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter les tâches dévolues à chacun(e) s sur les divers comités pour l'année 2024 ;
- que la liste soit publiée dans le journal *Le Jaseur* à sa prochaine parution ;
- d'informer la MRC de Drummond pour les postes de maires et mairesse suppléant(e)s pour l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

e) Offre de service forfaitaire de consultations juridiques : Morency société d'avocats

ATTENDU QUE le cabinet Morency société d'avocats S.E.N.C.R.L. a présenté à la municipalité une offre de service forfaitaire de consultation juridique pour l'année 2024 ;

ATTENDU QUE ce service forfaitaire de consultations juridiques est au montant annuel de 1 000 \$ plus les taxes et les déboursés si applicables ;

ATTENDU QUE lorsqu'un dossier spécifique est ouvert, la facturation sera effectuée à taux horaire ;

ATTENDU QUE cette offre répond aux besoins de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults ;

285.11.2023 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accepter l'offre de service forfaitaire de consultations juridiques du cabinet Morency, Société d'avocats S.E.N.C.R.L. au coût de 1 000 \$ plus les taxes applicables pour l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

f) Offre de services juridiques : Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L.

ATTENDU QUE le cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L. a présenté à la Municipalité une offre de services professionnels pour l'année 2024 ;

ATTENDU QUE cette offre répond aux besoins de la Municipalité ;

286.11.2023 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Frédéric Marier

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accepter l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L., pour l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

g) Souper des fêtes 2023

287.11.2023 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de mandater la coordonnatrice des loisirs et des communications à faire des soumissions pour un endroit où réunir les élu(e)s et les employés permanents pour le souper des fêtes 2023 ;
- que ce souper des fêtes ait lieu le 26 janvier 2024 ;
- que la municipalité s'occupe de défrayer le repas pour les élu(e)s et les employé(e)s permanents lors de cette soirée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

h) Atelier du budget 2024

ATTENDU QUE les élus doivent se réunir en fin d'année pour les prévisions budgétaires 2024 ;

288.11.2023 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- que le 8 décembre 2023 de 9 h à 16 h à la salle du conseil municipal se déroulera l'atelier budgétaire pour l'année 2023 ;
- de fournir la collation, le café et le dîner à tous les membres présents lors de l'atelier budgétaire 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

i) Dépôt des états comparatifs

En vertu de l'article 176.4 du *Code municipal*, à la dernière séance ordinaire du conseil municipal, tenue au moins 4 semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant être adopté, la directrice générale et greffière-trésorière dépose les deux états comparatifs des recettes et dépenses en séance tenante.

j) Audit des états financiers 2023 : mandat firme comptable

ATTENDU QUE la directrice générale a reçu deux offres de service de firmes de comptable pour le mandat d'audit des états financiers consolidés pour l'exercice qui se terminera le 31 décembre 2023 ;

289.11.2023 Sur proposition de François Bilodeau

Appuyée par Frédéric Marier

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'abroger la résolution numéro 149.05.2023 ;
- d'accepter l'offre de service du 23 octobre 2023 de Daniel Tétreault, CPA inc. pour l'audit des états financiers de la Municipalité devant se terminer le 31 décembre 2023 ;
- de mandater la directrice générale et greffière-trésorière à signer tous les documents relatifs pour l'audit des états financiers se terminant le 31 décembre 2023 ;
- de mandater la directrice générale et greffière-trésorière à faire la demande à FBL S.E.N.C.R.L. pour avoir les tableaux des immobilisations de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

k) Adoption du règlement 474/2023 amendant le règlement 427/2018 sur le remboursement des dépenses des élus et des fonctionnaires municipaux

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGITTE-DES-SAULTS**

**RÈGLEMENT NUMÉRO
474/2023 AMENDANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO
427/2018 SUR LE
REMBOURSEMENT DES
DÉPENSES DES ÉLUS ET
DES FONCTIONNAIRES
MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE le Règlement numéro 427/2018 décrète le remboursement des dépenses des élus et fonctionnaires municipaux ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du 16 octobre 2023 et que le projet de règlement a été présenté à cette même date ;

ATTENDU QUE le conseil municipal veut augmenter le taux de remboursement par kilomètres parcourus lors de déplacements ;

290.11.2023 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Nancy Fontaine

EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 474/2023 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO
427/2018 SUR LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES ÉLUS ET DES
FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX**

ARTICLE 1 : ABROGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 427/2018

Le Règlement no. 474/2018 est abrogé.

ARTICLE 2 : REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT 427/2018

L'article 2 du Règlement no 285.05.00 est supprimé et remplacé par ce qui suit :

« Lorsqu'un membre du conseil ou un fonctionnaire utilise son véhicule personnel dans l'accomplissement de ses fonctions, il a droit à une allocation raisonnable pour la distance nécessaire et effectivement parcourue.

L'allocation raisonnable s'établit en multipliant la distance réellement parcourue en kilomètre par un taux correspondant au taux d'allocation raisonnable pour l'utilisation d'un véhicule déterminé par Revenu Québec pour l'année courante et indiquée à l'article 133.2.1R1 du *Règlement sur les impôts* (RLRQ c I-3, r 1) au à tout autre règlement ou décret portant sur le même objet.

Les membres du conseil ou un fonctionnaire ont également droit à une allocation raisonnable couvrant les frais de stationnement et de péage, s'il y a lieu. »

ARTICLE 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

ADOPTÉ ce 13 novembre 2023

Jean-Guy Hébert
Maire

Mathilde Potvin
Directrice générale
et greffière-trésorière

Avis de motion : 16 octobre 2023
Adoption du règlement :
Avis public :
Entrée en vigueur :

l) Tourisme Centre-du-Québec : renouvellement d'adhésion 2024

291.11.2023 Sur proposition de Sarah Raymond
Appuyée par Frédéric Marier

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de ne pas renouveler l'adhésion de Tourisme Centre-du-Québec pour l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

m) Présence d'insalubrité et de nuisances : lot 4 632 969

REPORTÉ

n) Avis de motion : règlement 476/2023 amendement au règlement de permis et certificats numéro 456/2021

292.11.2023 **UN AVIS DE MOTION** est donné par Frédéric Marier, conseiller municipal, qu'à une prochaine séance du conseil municipal sera présenté pour adoption du règlement ayant pour objet de modifier le règlement de permis et certificat numéro 456/2021.

Dans le but de respecter les nouvelles exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), le projet de Règlement relatif à la taxation est présenté et une copie est disponible pour consultation au bureau municipal selon les heures d'ouverture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

o) Espace de bureau pour la coordonnatrice en loisirs et des communications : mandat

ATTENDU QUE la coordonnatrice des loisirs et des communications a présentement son bureau dans l'ancienne Caisse Desjardins ;

ATTENDU QUE pour la présence avec les citoyens, ce serait bénéfique pour l'employée qu'elle soit plus à proximité de l'entrée de la réception ;

ATTENDU QU'il n'y a pas d'espace de bureau prévu à cet effet pour accueillir la coordonnatrice des loisirs et des communications d'installer près de l'entrée de la réception ;

ATTENDU QU'un plan et des estimations du projet doivent être faits afin de le prévoir au budget 2024 ;

293.11.2023 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de mandater Doucet + Turcotte architectes inc. pour la conception des plans et un estimé global du projet pour l'ajout d'un espace de bureau pour la coordonnatrice des loisirs et des communications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

p) Fédération québécoise des Municipalités (FQM) : renouvellement adhésion 2024

294.11.2023 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Frédéric Marier

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de renouveler l'adhésion de la FQM pour l'année 2024 au montant de 1 244,28 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

q) Emploi d'été Canada 2024

ATTENDU QUE le programme Emplois d'été Canada (EÉC) accorde une aide financière à des organismes sans but lucratif, à des employeurs du secteur public, ainsi qu'à de petites entreprises du secteur privé comptant 50 employés ou moins afin qu'ils créent des possibilités d'emplois d'été pour les jeunes âgés de 15 à 30 ans ;

ATTENDU QUE la présentation de demandes annuelles pour Emplois d'été Canada (EÉC) a été lancée et sera ouverte jusqu'au 10 janvier 2024 ;

295.11.2023 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de mandater la directrice générale à soumettre deux (2) demandes au programme Emplois d'été Canada (EÉC).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

r) Avis de motion : règlement 475/2023 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau, abrogeant le règlement 442/2019 et modifiant le règlement de construction 455/2021

296.11.2023 **UN AVIS DE MOTION** est donné par Alain Conraud, conseiller municipal, qu'à une prochaine séance du conseil municipal sera présenté pour adoption du règlement ayant pour objet de modifier le règlement de permis et certificat numéro 456/2021.

Dans le but de respecter les nouvelles exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), le projet de Règlement relatif à la taxation est présenté et une copie est disponible pour consultation au bureau municipal selon les heures d'ouverture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. Voirie

a) Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)

Monsieur Hébert, fais un compte-rendu des activités mensuelles de la voirie et donne des explications, s'il y a lieu.

b) Déneigement des chemins saison hivernale 2023-2024

ATTENDU l'embauche de l'employé numéro 3-0047 lors de la séance du 16 octobre 2023 (résolution numéro 261.10.2023) ;

ATTENDU QUE l'employé numéro 3-0047 a déposé un arrêt de travail à la directrice générale le 7 novembre 2023 ;

ATTENDU QUE celui-ci ne peut plus honorer le contrat de déneigement pour la saison hivernale 2023-2024 ;

ATTENDU QUE Monsieur Gilles Daigneault de Dénéigement Daigneault avait manifesté son intérêt de contracter le déneigement des chemins pour la saison hivernale 2023-2024 ;

297.11.2023 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'octroyer le contrat de déneigement des chemins pour la saison hivernale 2023-2024 à Dénéigement Daigneault du 15 octobre 2023 au 30 avril 2024 ;
- d'autoriser le Maire et la directrice générale à signer l'entente pour le déneigement et le déglçage des chemins publics pour la saison hivernale 2023-2024 avec le prestataire des services, Monsieur Gilles Daigneault.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. Hygiène du milieu

a) Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François

Monsieur Alain Conraud, conseiller municipal, fait un compte-rendu de la dernière réunion de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François.

Période de questions

La période de questions est ouverte. Les citoyens présents posent des questions sur les sujets suivants :

- Déneigement 2023-2024 ;
- Installation d'un dôme pour entreposer de la machinerie.

b) Changement de facturation des unités Régie de gestion des matières résiduelles du Bas Saint-François

REPORTÉ

10. Sécurité publique et incendie

a) Sûreté du Québec : tarification 2024

Une correspondance du 1^{er} novembre 2023 de la sécurité publique nous avise que le montant de la facturation des services policiers de la Sûreté du Québec est estimé, pour l'année 2024, à 119 027 \$ pour notre municipalité.

b) SIUCQ : contribution 2024

298.11.2023 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Frédéric Marier

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de renouveler la desserte en mesure d'urgence et sécurité civile pour l'année 2024 ;
- de défrayer le coût de la contribution à 1,28 \$ par habitant selon la liste officielle des populations des MRC pour une contribution totale de 980,00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. Loisirs et culture

a) Fondation du Cégep de Drummondville : remise des bourses des municipalités

Monsieur Hébert mentionne aux membres du conseil que le 2 novembre dernier, il a été remettre une bourse de 350 \$ à l'étudiante, Madame Marilou Fréchette, étudiante en Sciences humaines dans le cadre de la remise des bourses des municipalités.

b) Chaise des générations : mandat

ATTENDU que Mères au front a créé le mouvement Chaise des générations suite à la décision du maire Bruno Marchand de faire une place symbolique aux enfants lors des décisions ;

ATTENDU que cette chaise représente et porte la voix des enfants sur différents enjeux liés au développement durable et à la crise climatique ;

ATTENDU que la Municipalité, par ses prises de décisions, dessine et influence le legs environnemental qui sera laissé à la génération future ;

299.11.2023 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de mandater Madame Geneviève Payette, coordonnatrice aux loisirs et aux communications, afin de promouvoir le projet Chaise des générations pour que les élèves de l'école Carrousel présentent une chaise décorée à leur image et aux couleurs de leur demain, rappelant ainsi au conseil leurs aspirations environnementales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Autorisation de dépenses pour la fête de Noël et le concours de décorations de Noël

ATTENDU QUE la Municipalité désire souligner la fête de Noël ;

ATTENDU la proposition de madame Geneviève Payette, coordonnatrice aux loisirs et aux communications, d'organiser une fête de Noël le 17 décembre 2023 pour les enfants de 0 à 10 ans et de mettre sur pied un concours de décorations de Noël ;

300.11.2023 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults : d'accorder un budget de 2 500 \$, taxes en sus, pour l'organisation de la fête de Noël 2023 et du concours de décorations de Noël.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) Autorisation de dépenses pour l'achat de décorations et de lumières de Noël

ATTENDU QUE la Municipalité désire souligner la fête de Noël ;

ATTENDU la proposition de madame Geneviève Payette, coordonnatrice aux loisirs et aux communications, de décorer l'intérieur et l'extérieur du centre communautaire ainsi que la façade du bureau municipal et de la bibliothèque ;

301.11.2023 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par Frédéric Marier

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accorder un budget de 800 \$, taxes en sus, pour l'achat de décorations et de lumières de Noël.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. MRC

a) Compte-rendu MRC

Monsieur Jean-Guy Hébert, Maire, fait un compte-rendu de la dernière réunion de la MRC de Drummond.

13. Questions diverses

a) Cours de karaté

ATTENDU QUE les cours de karaté se sont terminés le 5 novembre 2023 (voir résolution numéro 102.04.2023) ;

ATTENDU QU'il y a encore de l'intérêt pour les participants pour avoir une session prolongée jusqu'au 17 décembre 2023 ;

ATTENDU QUE le prix pour les 5 cours restants est de 65,65 \$ par enfants par inscriptions ;

302.11.2023 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter le prêt sans frais de la salle #1 au centre communautaire tous les dimanches matin pour la période du 12 novembre au 17 décembre 2023 ;
- de mandater la coordonnatrice des loisirs et des communications à coordonner le tout avec l'instructeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Bibliothèque : nomination représentants officiels 2023-2024

303.11.2023 Sur proposition de Frédéric Marier
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de nommer Madame Josée St-Jean à titre de coordonnatrice de la bibliothèque Michel-David et de nommer Madame Nancy Fontaine, conseillère, à titre de répondante municipale de la bibliothèque Michel-David pour l'année 2023-2024 et d'en informer le Réseau BIBLIO CQLM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. Levée de la réunion

304.11.2023 Il est 20 h 49, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Christian Jutras de lever la présente séance.

N.B. — Le maire, Monsieur Jean-Guy Hébert, est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto.

Jean-Guy Hébert
Maire

Mathilde Potvin
Directrice générale